

Communiqué de presse
29 avril 2025

Santé mentale, Grande Cause Nationale 2025 : le FIPHFP, partenaire clé de l'inclusion dans la Fonction publique

Alors que la santé mentale a été érigée en Grande Cause Nationale pour 2025, le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) réaffirme son engagement aux côtés des employeurs publics pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des agents souffrant de troubles psychiques. Une mobilisation sans précédent au service d'une inclusion durable.

Alors que la santé mentale devient une priorité nationale, le FIPHFP intensifie son action pour accompagner les employeurs publics et soutenir les agents confrontés à des troubles psychiques. Sensibilisation, formation, emploi accompagné, adaptation des postes : une stratégie concrète pour changer les regards, les pratiques et les parcours.

La santé mentale, un enjeu de société... et de service public

Près d'un Français sur cinq est concerné par un trouble psychique. En 2025, la santé mentale est érigée en Grande Cause Nationale avec pour objectifs : la déstigmatisation, l'amélioration de l'accès aux soins, la prévention et l'accompagnement. Dans ce contexte, le **FIPHFP agit en première ligne pour faire de la Fonction publique un espace de travail protecteur, inclusif et ouvert aux différences.**



« Faire de la santé mentale une cause nationale, c'est reconnaître qu'elle est un pilier du bien-être au travail. Le FIPHFP s'engage pleinement à outiller, former et accompagner les employeurs publics pour que personne ne soit mis à l'écart pour un trouble invisible. » Marine Neuville, directrice du FIPHFP.

Une offre complète pour accompagner et agir

Le FIPHFP propose aux employeurs publics un éventail d'outils et de dispositifs pour prévenir les risques, accompagner les agents et pérenniser l'emploi. Parmi ceux-ci :

- **Accompagnement pluridisciplinaire** : coordination médico-sociale sur mesure pour l'insertion et le maintien en emploi, notamment via le dispositif Emploi accompagné
- **Aménagement du poste de travail** : ergonomie, environnement, outils adaptés aux troubles psychiques, cognitifs ou mentaux.
- **Formations et bilans de compétences** : reconversion, montée en compétences, évolution de carrière.
- **Sensibilisation des équipes** : formation des encadrants et des collègues pour créer un climat de compréhension et d'acceptation.

Ces dispositifs illustrent la volonté du FIPHFP de faire de la santé mentale un enjeu central dans la Fonction publique, en proposant des réponses concrètes favorisant le bien-être et le développement professionnel des agents.

Des ressources concrètes pour tous les employeurs publics

Pour approfondir ces démarches, le FIPHFP met à disposition des employeurs publics RH, référents handicap, élus...) une **boîte à outils digitale** avec :

- Des fiches ressources dynamiques sur la santé mentale et les troubles psychiques, pour mieux comprendre, accompagner et prévenir les situations de fragilité.
 - [Fiche interactive sur la santé mentale](#)
 - [Fiche interactive sur les troubles psychiques](#)
- Des webinaires pour déconstruire les préjugés et promouvoir de nouvelles pratiques d'accompagnement.
 - [Replay du webinaire "Santé mentale et handicap psychique"](#)

Ces ressources apportent un éclairage essentiel sur la santé mentale et sur les leviers d'accompagnement adaptés aux agents en situation de handicap psychique dans la Fonction publique.

Témoignages. Quand l'action fait la différence

À l'occasion de différentes étapes du Tour de France des handicaps invisibles, en 2023 et 2024, le FIPHFP a mis en lumière ces réalités souvent méconnues. Des interviews ont donné la parole à ceux qui vivent ou accompagnent ces situations, contribuant à libérer une parole encore trop souvent absente dans la Fonction publique.

« Parler de rétablissement mental »



Stéphane Cognon, médiateur de santé pair au GHU Paris, est intervenu pour partager son expérience du handicap psychique, soulignant combien l'emploi peut devenir un levier puissant de rétablissement et de dignité. Ce professionnel insiste sur l'importance de reconnaître les compétences des personnes

concernées au-delà de leur pathologie et plaide pour une meilleure écoute, un accompagnement individualisé et la lutte contre les stigmatisations. Son témoignage souligne l'urgence d'un changement de regard dans le monde du travail. Et illustre concrètement l'impact des actions de sensibilisation et de soutien à l'inclusion.

« Pour une Fonction publique plus accueillante à l'égard du trouble psychique »



Jean-Philippe Cavroy, délégué général de la Fédération Santé Mentale France, rappelle que la prise en compte des troubles psychiques, qui concernent une part croissante de la population active, est devenue un enjeu majeur dans le monde professionnel. Adapter les environnements de travail, former les encadrants et favoriser une culture de l'écoute pour prévenir les ruptures de parcours n'est plus une option. Et l'accompagnement par le FIPHFP des employeurs publics dans cette transformation, en apportant des outils, du soutien et une vision inclusive des politiques RH est essentiel. La Fédération Santé Mentale France a pour missions de réaliser des échanges, des plaidoyers des formations pour sensibiliser et changer les pratiques. « Ce qui nous tient vraiment à cœur, c'est de développer et d'essayer de défendre les droits de personnes concernées pour avoir accès à des soins et des accompagnements de qualité dans leur insertion sur tout le territoire ».

Troubles psychiques : un partenariat utile entre Clubhouse France et le FIPHFP



Aurélie Bideau dirige Clubhouse Nantes, une association qui accueille et accompagne des personnes vivant avec des troubles psychiques dans des lieux d'entraide répartis sur le territoire. Avec ses 200 adhérents, l'association poursuit un triple objectif : rompre l'isolement, favoriser la réinsertion sociale et professionnelle, et lutter contre la stigmatisation.

Grâce à un partenariat étroit avec le FIPHFP, qui soutient ses actions par le biais de financements, de formations et de sensibilisation, Clubhouse France intervient également auprès de collectifs de travail de la Fonction publique. Une approche croisée et précieuse face à un trouble souvent invisible, récurrent et durable.

Emploi accompagné : un levier d'insertion et de transformation au sein de Nantes Université



À la bibliothèque universitaire de Nantes Université, le dispositif d'emploi accompagné a transformé le quotidien de Magali de Sévin-Pinon, agent en situation de handicap. Suivie dans le cadre de ce dispositif, elle bénéficie de rendez-vous réguliers pour partager son ressenti, évoquer les difficultés rencontrées et coconstruire une organisation

de travail adaptée. Cet accompagnement est un véritable levier d'insertion : « Cela permet de dépasser les problèmes, d'aller plus loin. Cela dépasse le handicap. » Pour Nathalie Rondeau, encadrante, « l'écoute, la relation de confiance et le dialogue » son essentiels à la réussite de

cet accompagnement. En impliquant pleinement l'agent dans la formalisation de ses missions, le dispositif renforce l'autonomie, l'intégration et la dynamique d'équipe.

Retrouver le [bilan du Tour de France des handicaps invisibles](#) qui s'est déroulé en 2023 et 2024.

Une ambition forte pour 2025

Dans la continuité du Tour de France des handicaps invisibles, le FIPHFP invite l'ensemble des employeurs publics à mobiliser ces dispositifs et à s'engager résolument pour une Fonction publique inclusive, où la santé mentale est reconnue, protégée et valorisée. Cette thématique sera au cœur de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap organisée en novembre 2025. L'objectif : garantir à chaque agent un environnement de travail propice à son épanouissement, à la fois respectueux, solidaire et performant.

À propos du FIPHFP - Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,93 % en 2024, sur le plan national.

Le FIPHFP est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr/ @fiphfp

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

A propos de la loi de 2005

L'année 2025 s'ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap :

- *La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l'accessibilité généralisée.*
- *Cette loi est également à l'origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).*

20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.

Contacts presse

Véronique Bonnet - v.bonnet@agence-cid.fr - 06 08 62 33 59

Chloé Méhat - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63